

Tarifs de location de la Maison des Associations

Dimension de la salle principale : 11 mètres x 11 mètres

Capacité de la salle : 100 personnes assises – 120 personnes debout

Dimension des tables : 183 cm x 76 cm (7/8 personnes)

LOCATION SALLE SANS VAISSELLE (les consommations gaz et électricité sont incluses dans le prix)

Durée/type	Calmosiens	Extérieurs
Location 2 jours (du vendredi 17h00 au lundi 8h00)	160 €	240 €
Location 1 jour (de 8h00 à 19h00) ou 1 soirée (de 17h00 à 8h00 lendemain – uniquement en semaine)	110 €	180 €
½ journée (sans repas)	50 €	100 €
Verre de l'amitié (enterrement) pour les Sanchéens et les Calmosiens	gratuit	
Associations calmosiennes	Mise à disposition gratuite	

AUTRES PRESTATIONS :

Location vaisselle de 0 à 50 couverts	15 €
Location vaisselle de 51 à 100 couverts	30 €
Location verres seuls	20 €
Location percolateur (100 tasses = eau niveau max + 2 paquets café 250 gr)	10 €
Utilisation matériel conférence (sono – écran – vidéoprojecteur)	30 €
Ménage	100 €

CAUTIONS et autres

Caution pour la salle	200 €
Caution pour le matériel de conférence	200 €
Caution pour le ménage	100 €
Arrhes	50 €
Obligation de fournir une assurance responsabilité civile	

ETAT DES LIEUX : entrée : le vendredi à 10h45
Sortie : le lundi à 10h15.

Prestation Ménage – Maison des Associations

NETTOYAGE ET RANGEMENT

Reste à la charge du locataire :

- le nettoyage des sanitaires (siège et cuvette des WC, poubelles vidées, lavabo, robinets). Le lavabo de doit pas être obstrué par du papier ou autre.
- la cuisine : nettoyage des plans de travail, des plaques de cuisson, du four, du congélateur, des chambres froides, du lave-vaisselle, de la hotte....) et du bar.
- Le percolateur doit être vidé et nettoyé.
- Les produits de nettoyage, sacs poubelles, torchons de vaisselle et l'essuie-mains aux toilettes sont à la charge des locataires.
- Les tables et chaises doivent être nettoyées et rangées sur le chariot prévu à cet effet.
- La vaisselle doit être propre, essuyée et rangée aux endroits prévus à cet effet. Toute casse ou perte de celle-ci sera à la charge du locataire.
- Les extérieurs doivent également être rendus propres.
- Les sacs poubelles devront être mis dans le container situé à l'extérieur, derrière le bâtiment, le verre et les sacs jaunes doivent être déposés dans le container prévu à cet effet sur le côté du bâtiment.